

## **Procès-verbal de la réunion du conseil municipal Du 16 décembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nadia JAUZELON, Maire.

**Etaient présents :** Nadia JAUZELON, Jean-Gilles RONDONNET, Laurent CABANES, Sébastien RAMBAUD, Joanna BAUDRE, Michaël BAUDRY, Patrick MORIN, Marie-Hélène LARDJANE, Véronique DUCOULOMBIER, Guillaume GUÉRIN, Bruno CARDINAUD, Michel GRANDCHAMPS.

**Absents et excusés :** Jean-Baptiste LARGEAU, Baptiste BOBIN et Cathy VISSE

Guillaume GUÉRIN a été désigné secrétaire de séance

Date de la convocation au conseil municipal : 10 décembre 2021

### **ORDRE DU JOUR :**

1. *Etude PLH 2022-2027 : Phase de consultation des 40 communes*
2. *Temps plein du poste d'adjoint administratif*
3. *Délimitation d'une zone de présence d'un risque de Mérule*
4. *Virements de crédits budgets principal et « épicerie »*
5. *Mise à disposition de l'agent de Sansais pour l'accueil à l'agence postale*
6. *Compte rendu de la commission travaux*
7. *Commission vie sociale*
8. *Point sur le site Mathé*
9. *Mise à jour du régime indemnitaire du RIFSEEP*
10. *Questions diverses*

### **Projet d'évènement à la petite épicerie**

La petite épicerie accueille un stagiaire, qui dans le cadre de sa formation, doit créer un évènement.

Il s'agirait d'un marché de producteurs avec les fournisseurs de la petite épicerie (48 en tout), sur la place de l'église. Cet évènement serait un espace d'échanges entre producteurs et consommateurs. Il serait réalisé en partenariat avec l'association « créneau » qui organiserait 2 concerts (1 midi et 1 le soir) et proposerait des animations avec des jeux en bois aux enfants.

Cet évènement serait aussi l'occasion de fêter les dix ans de la petite épicerie, pour lesquels il n'y a eu aucune manifestation, en raison de la crise sanitaire.

La salle des fêtes serait utilisée comme lieu de repli en cas de mauvais temps.

Le Conseil est favorable à la réalisation de ce projet.

Les commissions « vie sociale » et « défense / sécurité civile » accompagneront la petite épicerie pour la préparation de cet évènement.

## **1. Etude PLH 2022-2027 : Phase de consultation des 40 communes**

Le PLH 2022-2027 a été transmis aux conseillers pour consultation. La consultation doit être réalisée avant la fin du mois. Il est donc recommandé aux conseillers de poser leurs questions rapidement s'ils en ont. Le projet PLH sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion en janvier.

## **2. Création du Poste : Adjoint Administratif principal de 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet** **(42-16-12-2021)**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade.

Vu l'avis favorable en date du 6 décembre 2021 des deux collèges du Comité technique du centre de gestion des Deux-Sèvres,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 21 septembre 2020,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet, compte tenu du départ en retraite d'un agent et de la réorganisation du service administratif,

Le Maire propose au conseil municipal :

- De créer un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> février 2022,
- De supprimer l'emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> Classe à temps non complet à raison de 29h/semaine, à compter du 1<sup>er</sup> février 2022,
- De modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessous

Grade ou Emplois	Catégories	Effectifs 01/11/2020	Temps non complet au 01/11/2020	Effectifs au 01/01/2022	Temps non complet
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Adjoint Administratif territorial principal 1ère Classe	C	2	1 TNC - 29h	2	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Adjoint technique territorial principal 1ère Classe	C	1		1	
Adjoint technique territorial	C	3	1 TNC - 28h	3	1 TNC - 28h
<b>FILIERE CULTURELLE</b>					
Adjoint territorial du patrimoine	C	1	1 TNC - 8h	1	1 TNC - 8h

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De créer le poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2022,
- De supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> Classe à temps non complet, à raison de 29h/semaine, à compter du 1<sup>er</sup> février 2022,
- Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget chapitre 012.

### **3. Délimitation d'une zone de présence d'un risque de Mérule**

Signalement d'un cas de mérule dans une maison située rue des écoles. La mérule est un champignon qui mange le bois, il se manifeste en surface par l'apparition d'une substance semblable à de la ouate épaisse et blanche ou à une toile d'araignée qui vire ensuite au gris. Il peut fragiliser la structure des maisons, et doit être déclaré obligatoirement en mairie. Le conseil municipal n'a pas suffisamment d'information sur la propagation de ce champignon pour délimiter un périmètre à risque. La délibération est reportée au prochain conseil.

#### **4. Décision modificative crédit d'investissement budget épicerie 2021**

(43-16-12-2021)

Exposé :

La porte de la réserve de l'épicerie manque de largeur.

Des travaux sont à prévoir pour la pose d'une nouvelle porte.

Madame Le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à effectuer ces travaux et valider le virement de crédit suivant :

Chapitre	Article	Nature	Montants
20	2031	Frais d'étude	- 2 200,00 €
21	2132	Immeuble de rapport	+ 2 200,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte les travaux de changement d'huissierie
- approuve le virement de crédit présenté ci-dessus

#### **Travaux cimetièrè**

(46-16-12-2021)

Madame Le Maire expose au Conseil municipal que des devis ont été demandés pour le changement de la petite porte du cimetière.

Madame Le Maire fait lecture des deux devis et propose aux conseillers municipaux de faire part de leurs observations : Il ressort des débats que les matériaux utilisés ne sont pas les mêmes :

- Aluminium (proposition du 1<sup>er</sup> devis)
- Galvanisé ou Galvanisé peint (proposition du 2eme devis)

Après délibération, par 3 voix pour le Galvanisé, 7 voix pour le Galvanisé peint et 2 abstentions, le conseil municipal décide

- De retenir l'entreprise SARL MARSAC Stéphane pour un montant de 3 891.60 € TTC
- Autorise Madame Le Maire à signer le devis

#### **5. Mise à disposition de l'agent de Sansais pour l'accueil à l'agence postale**

(44-16-12-2021)

Madame Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à reconduire la mise à disposition de la commune, de l'adjoint administratif de Sansais pour assurer l'accueil à l'agence postale du Vanneau-Irleau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à la mise à disposition du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2022 dans les mêmes conditions, à savoir :

- Madame Sandrine CHARRIER faisant partie des effectifs de la commune de SANSAIS est mise à disposition de la commune de LE VANNEAU-IRLEAU pour 11 heures par semaine afin d'exercer les fonctions d'agent d'accueil à l'agence postale ;
- La commune du Vanneau-Irleau rembourse à la Commune de SANSAIS le montant de la rémunération (traitement indiciaire et primes et accessoires) ainsi que les charges patronales de l'adjoint administratif proportionnellement à son temps d'emploi.

Le Maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition de personnel correspondante avec la commune de SANSAIS.

## **6. Compte rendu de la commission travaux**

La commission se réunira en janvier sur les travaux des locatifs (devis pour les huisseries, mise aux normes de l'électricité, réfection totale de la toiture)

Le projet d'une chaudière centralisée (mairie, école, salle communale) est également à l'étude par le CRER.

Aménagement de la traversée du bourg du Vanneau : Une réunion est prévue sur site avec les maîtres d'œuvre pour échanger sur les différentes échéances à venir. Une réunion publique sera organisée le 24 janvier 2022.

Impasse de la Couarde : En 2018, le conseil municipal avait fait l'acquisition de la parcelle cadastrée AP 258 à laquelle s'ajoutait une bande de 3 m de largeur sur la parcelle AP 218, pour permettre de relier le réseau assainissement collectif entre l'impasse de la Couarde et l'impasse de Caillouet. Il était convenu que la commune prenne en charge les travaux (déplacement de compteur, clôture). Contact va donc être pris avec Gérédis.

Information au conseil : Projet d'installation d'un paysagiste à côté de l'ancienne usine route de Saint Georges de Rex et projet d'installation d'un atelier de découpe dans la zone artisanale d'Irleau.

## **7. Commission « vie sociale »**

En raison de la crise sanitaire, le repas offert par la commune initialement prévu le 15 janvier prochain est annulé. Il est décidé de reconduire la distribution de paniers selon les mêmes modalités que l'an passé.

## **8. Point sur le site Mathé**

Madame Le Maire informe qu'une rencontre à la Communauté d'Agglomération de Niort a eu lieu en présence des adjoints, de l'établissement public foncier, de l'adjointe au DGS de la CAN, Madame Maillard (élue en charge du tourisme) et du futur exploitant. Une visite sur site est prévue le 18 janvier prochain. Si le projet se poursuit, une dépollution du site aurait lieu vers août 2022, en fonction du projet de l'opérateur.

## **9. Mise à jour du régime indemnitaire R.I.F.S.E.E.P. (I.F.S.E. et C.I.A.)**

(45-16-12-2021)

Madame Le Maire rappelle la mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP par délibération en date du 29 novembre 2018, créé pour le personnel de la fonction publique qui tient compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Il se décompose en deux parties : l'IFSE et le CIA.

Considérant que les montants auraient dû être réexaminé depuis la mise en place du RIFSEEP le 01/02/2019, conformément au paragraphe 5.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir mettre à jour cette délibération en modifiant les plafonds annuels de l'IFSE et du CIA pour permettre la révision d'attribution de prime.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte les plafonds tels que présentés.

### **Questions diverses :**

Madame Le Maire propose aux conseillers qui le souhaitent de participer à une réunion d'information sur l'eau dans le marais poitevin à la salle polyvalente de Saint Hilaire La Palud, mardi 21 décembre prochain.

Un particulier sollicite la mairie pour l'achat d'une parcelle jouxtant son terrain. Cette parcelle intéresse un autre particulier. Doit-on vendre ? Comment partager le terrain ? Une procédure spéciale à respecter ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.